

**Concertation publique en RNN
du Delta de la Sauer
Atelier "Willersinn et pêche"
22 janvier 2024
Salle polyvalente - Munchhausen**

Etaient présents :

26 participants (liste présence) accueillis par Madame Blandine SCHAFFNER, responsable mission réserves naturelles nationales rhénanes au CEN Alsace

Animateur : Bernard CHRISTEN

Heure de début : 19h05

Heure de fin : 21h30

Introduction

Madame Schaffner se présente, ainsi que ses collègues, rappelle son rôle et le cadre de la concertation publique. Bien que la RNN ne soit pas confrontée à de véritables problèmes liés à sa fréquentation, certains conflits d'usage (piétons/cyclistes/véhicules) ont été révélés lors d'une enquête réalisée en 2022. En outre, ces usages ont des effets sur les milieux et les espèces, il convient donc de trouver un équilibre entre protection de la nature et accueil du public.

Conformément au plan de gestion, l'objectif est de revoir le plan de circulation actuel et la stratégie d'accueil du public. Le plan de gestion prévoit également la mise en place d'une réglementation spécifique à la gravière Willersinn, d'où l'idée d'une réunion de concertation en présence des pêcheurs.

A la question d'un participant, qui demande à qui revient l'initiative de cette démarche, et quels seront les financements des solutions proposées, Madame Schaffner apporte des éléments de réponse. Une des priorités du plan de gestion de la RNN est la lutte contre l'envasement, une autre est l'ancrage territorial. C'est pour répondre à ce dernier objectif que la présente concertation est menée. Les propositions d'actions qui émaneront de la concertation posent une base à valider ensuite par le comité de gestion de la réserve (qui réunit des services de l'Etat, des associations, des collectivités...) avant leur mise en œuvre. La réserve reçoit chaque année une dotation de l'Etat pour couvrir les petites opérations. Les opérations plus ambitieuses impliquent une recherche de fonds additionnelle.

Support de présentation à l'appui, l'animateur présente le calendrier de la concertation et enchaîne sur les problématiques spécifiques à la pêche, sous l'angle de la réglementation, des enjeux de protection, et de la fréquentation.

Chacun de ces points est soumis à une discussion. Un travail collectif est entamé pour trouver des pistes de solutions aux différentes problématiques.

Point sur la vente des cartes de pêche

- L'AAPPMA de Munchhausen a vu la vente de ses cartes annuelles drastiquement diminuer depuis le Covid (861 membres en 2019, puis 209 cartes annuelles vendues en 2020 ; 162 en 2021 ; 211 en 2022 ; 189 en 2023). Cela pourrait être lié aux fluctuations des niveaux d'eau



(plusieurs lots présentent de faibles possibilités de pêche, car peu d'eau et ensablement important), ou aux récentes contraintes liées à la RNN (voiture interdite le dimanche et jours fériés depuis 2022). L'association, en fragilité, tente à cet effet des actions, comme la fin de la période de fermeture de pêche au printemps, pour maintenir le nombre de ses membres. En 2023, avec les cartes hebdomadaires (21%) et journalières (31%), on arrive à peine à 300 cartes vendues.

- Concernant l'AAPPMA de Seltz, elle retrouve petit à petit son niveau d'activité pré-covid. Ainsi, pour 2023, il y a une progression de 46% chez les mineurs, dont 12% de cartes pour les moins de 12 ans, résultat de journées de formation à la pêche en lien avec l'école primaire et avec la fédération de pêche. Pour l'AAPPMA de Seltz, il y a 1032 cartes annuelles vendues, les lots étant plus profonds et plus vastes.

La réglementation de la pêche

- Plusieurs participants s'interrogent sur les dates de fermeture de pêche, qui sont différentes des dates de fermeture officielle (brochet, sandre) et de la réglementation des AAPPMA, d'autant plus que la Willersinn est surtout intéressante à pêcher en début d'année, car dès le printemps il y a trop d'herbiers et d'algues filamenteuses (trop de nitrates ? pas assez de circulation d'eau ?). Explication : Les deux AAPPMA maintenaient jusqu'alors une fermeture au printemps de la fin avril à début juin (pour le repos de la nature et la reproduction des poissons), qui existait auparavant au niveau national, mais dont le choix est maintenant laissé aux associations. Cette fermeture est en sus des réglementations nationales. Afin d'augmenter le nombre de cartes de pêche, l'AAPPMA de Munchhausen a décidé cette année de ne pas instaurer de fermeture de pêche printanière, si ce n'est celles réglementaires.
- Des membres de la LPO, qui ont constaté la présence de déchets, demandent comment les AAPPMA font appliquer leurs règles (le règlement des AAPPMA stipule bien qu'il ne faut pas laisser de détritus). Les membres des AAPPMA de Seltz patrouillent toutes les semaines et ramassent les déchets. Ceux de Munchhausen passent de manière régulière, selon les constats. Les pêcheurs sont sensibilisés à la question, mais les déchets peuvent provenir d'autres types de visiteurs (les visiteurs/pêcheurs originaires des pays de l'Est ont une autre mentalité concernant les déchets, et les jeunes ne sont pas suffisamment formés au civisme à l'école, lacune de l'Education nationale selon certains).
- Propositions : disposer de panneaux sur les bonnes pratiques à l'entrée de la Willersinn (et à l'entrée de la RNN).

Le problème de la reproduction des poissons

- Le delta de la Sauer n'assure plus son rôle de frayère du Rhin, comme c'était le cas auparavant lorsqu'il y avait des prairies, des cours d'eau entretenus, et des fonds en gravier. En cause : la Willersinn et le delta de la Sauer ont été partiellement coupés du Rhin. Avant cela, des tonnes de poissons y venaient et s'y reproduisaient massivement. Ce phénomène s'est aggravé avec la mise en service du barrage à clapet à Munchhausen.
- Maintenant, il y a très peu de reproduction : les arbres, les bois morts créent des embâcles. Le poisson ne se reproduit pas dans les roselières, même s'il s'y réfugie, car ces milieux se ferment aussi. A Seltz, la reproduction est possible dans les prairies, mais pas à Munchhausen. En effet, deux vannes à Munchhausen sont en mauvais état au niveau du Grosswoerth, de plus l'eau apportée est trop riche en sédiments, ce qui nuit à l'état de la prairie. Les lois de manœuvre posent également un problème. VNF ferme les vannes à l'annonce d'une crue (notamment au printemps), les poissons ne peuvent donc pas pénétrer.



- Il y a quand même des endroits où ils pourraient y avoir réintroduction, mais à condition d'enlever les arbres sur le replat au nord, de maintenir cette bande en herbe. Il existe également une zone potentiellement importante de reproduction au niveau des buses de la Willersinn, qui sont localisées sur la bande de replat au nord.
- Propositions : supprimer des haies et roselières ; enlever les arbres tombés ; ouvrir les vannes ; entretenir une bande herbeuse au nord de la gravière du Willersinn afin de créer une frayère.

L'avifaune, hivernage et nichage

- L'accès à la Willersinn n'est jamais fermé, l'avifaune y est dérangée pendant la grande migration d'hiver et pendant la période de nidification. L'interdiction de la pêche en embarcation pendant cette période est souhaitée par la LPO. Les pêcheurs respectent l'avifaune, et soutiennent que la pression de pêche est très faible sur la Willersinn, surtout en hiver. De plus, les berges sont quasi inaccessibles, donc peu pêchées, ce qui ne remet pas en question la nidification des foulques et grèbes, qui nichent en bordure. Par ailleurs, il faut savoir que les fonds de la Willersinn sont très changeants, et varient de 2 à 10 mètres par endroit (les plus importantes profondeurs sont au centre, où il est donc possible de pêcher le brochet).
- L'AAPPMA de Munchhausen comprend les enjeux, mais paie cher la location de la Willersinn et la perte de revenus de vente des cartes de pêche. La seule pêche d'hiver est celle du silure. Doit-elle être freinée pendant les mois d'hiver ? Ou doit on interdire de naviguer sur certaines zones, là où les oiseaux se reposent ? La LPO pourrait fournir une cartographie précise des zones à enjeu pour la création de zones refuge.
- Propositions : interdire les embarcations en période hivernale (du moins sur certains secteurs) ; interdire la pêche sur la bande herbeuse à maintenir au nord de la gravière dans le double but de créer une frayère et un espace refuge pour les oiseaux ; interdire la pêche du silure au moyen d'un clonk (même si les pêcheurs locaux en général ont abandonné cette pratique, car le poisson s'est habitué) ; interdire l'accès à la partie peu profonde de la gravière et non accessible à pied.

Le problème des circulations

- Suite aux premières réunions de concertation, il est apparu que seule la circulation des ayant droits devrait être autorisée. Clarifier la question des pêcheurs pour la circulation en voiture en réserve naturelle est une question importante. Suffit-il d'avoir une carte de pêche avec/sans matériel de pêche ? Selon l'arrêté de circulation, un pêcheur de l'AAPPMA de Munchhausen avec carte peut se rendre en voiture jusqu'à l'emplacement de mise à l'eau en rive est de la gravière Willersinn en passant par Seltz et laisser sa voiture et remorque sur place.
- L'accès à la digue du Rhin ne peut se faire qu'en traversant la réserve naturelle entrée sud, en passant par la gravière Willersinn puis le long du Kleinwoerth), la question de l'accès le dimanche et les jours fériés se pose également, même si une tolérance est exercée.
- Suite à un nouvel arpentage, le chemin au nord de la gravière Epllé est interdit d'accès, conformément à l'arrêté portant interdiction de la circulation en réserve les dimanches et jours fériés. Pourtant, les pêcheurs l'ont toujours utilisé, et ce depuis au moins 25 ans. Un panneau a été posé par la commune rappelant toutes les interdictions. Le problème est que ce chemin permet l'accès pour pêcher au nord de la gravière, dans une zone qui se situe pour partie hors RNN.



- L'espace de mise à l'eau est indispensable : un participant propose de remplacer l'espace actuel par celui aménageable au niveau de la prise d'eau du Rhin.
- Propositions : autoriser la circulation au nord de la gravière Epplé ; aménager un nouvel espace de mise à l'eau ; clarifier la question des ayants droits ; questionner la problématique de l'autorisation de la circulation pour l'accès à la digue.

Conclusion

Les propositions pourront être confortées et enrichies lors de la visite de terrain du samedi 27 janvier et à l'occasion de la prochaine réunion prévue le 19 février 2024 à Munchhausen.

Rappel de l'agenda

- Visite de terrain, samedi 27 janvier, à 9h, entrée de la RNN à Munchhausen
- Atelier n° 3 le 19 février, à 19h, à la salle polyvalente de Munchhausen

Le présent compte rendu sera adressé à tous ceux qui ont laissé leur adresse courriel sur la liste de présence, ainsi que le support de présentation et l'invitation à la prochaine réunion.

Tous les documents seront disponibles sur l'adresse internet suivante :

<http://rnn-deltasauer.pragma-scf.com>